Délibération n° 2021-02-18-021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES	
En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	53

CONVOCATION	
Datée	du 12/02/21
Affichée	du 12/02/21

OBJET

Nouvelle délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de l'Aigle 61300 L'AIGLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 12 février 2021, se sont réunis à la salle Jacques Michaux à L'Aigle, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Daniel MARIE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUÉDARD, Francis COLASSE, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS, François BRIZARD, Christian BARBIER, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Pascal GUEUGNON, Charlène RENARD, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Lionel GONNET, Fleur GOSSELIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Dominique LORMEAU
Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Représentés : Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD
François HUREL

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-021-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a délégué certains de ses pouvoirs au Bureau communautaire. Parmi les délégations relatives à la commande publique, il a été donné délégation pour prendre toute décision concernant les conventions de groupement de commande. Cette délégation ne permettant pas d'attribuer les marchés passés dans ce cadre, il conviendrait de la compléter ainsi qu'il suit :

Commande publique :

Prendre toute décision concernant les conventions de groupement de commande et toute décision de conclure les marchés passés dans le cadre des groupements de commandes quel que soit leur montant, ainsi que leur exécution, règlement et avenants.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,
- Vu la délibération n° 2020-07-09-070 du Conseil Communautaire en date du 09 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de membre du Bureau,
- Vu la délibération n° 2020-10-15-152 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau,
- Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration intercommunale, il est nécessaire de déléguer une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,
- Considérant que ce qui n'est pas expressément délégué au Président ou au Bureau Communautaire reste de la compétence exclusive du Conseil Communautaire

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la nouvelle délégation au Bureau Communautaire telle que proposée ci-dessus, pour la durée du mandat

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-021-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021